Villeneuve-la-Garenne
DUP + parcellaire centre-ville
Tableau des observations

èmes			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10					Dates et observations	
Observations N°	E-reg. = 1 / reg. Pap. et let. = 2 / n'ont rien dans registre		favorable au projet sans réserve électronique	Allée Saint Paul	208 – 212 bd Galliéni	Expropriation impasse Daniel	Îlot du Mail	Galliéni nord	Le marché	Allée de l'Avenir	La Poste	Fait des propositions, exprime des	Enquête parcellaire	DUP	Divers	Hors sujet enquête		Pièce jointe
1	2				1								1				20/6 : Sarfati, demande que sa possibilité de parking soit continue et permanente.	
2	2				1								1				25/6 Rollin : demande de conserver son parking	
3	1	1			1												28/6 Lebaron nouvelle rue devant être tracée assistance de la mairie si changement d'adresse	
4	1	2			1												28/6 Le baron résidentialisation par clôture avec digicode et arrêt minute devant l'entrée du bâtiment du 208	
5	2		1												1		1/7 habitant avenue du Ponant : demande des commerces (magasins, artisans, fleuristes), des services (médecin généraliste, pédiatre…) en centre-ville	
6	2					1											2/7 Mmes Chidiac demande que le projet intègre dans le parc les propriétés existantes le long de l'impasse Daniel. Remet courrier en main propre au CE. Voir projet d'aménagement proposé	1
7	1	3		1													04/7 Astarick Présidente du CS de la résidence Galliéni : suggère la fermeture de l'allée StPaul aux voiture et accès au parking de la résidence Galliéni par la nouvelle rue et sortie par le quai de Seine	
8	2				1												2/7 anonyme : demande conservation de l'adresse ou assistance administrative en cas de changement d'adresse. Demande aussi parking sécurisé avec accès par digicode.	
9	1	4												1			10/7 Iragne : propose mise en place d'une veille foncière au lieu d'une DUP.	2
10	2		1														12/7 Melek Ekim : beau projet en perspective	
11	2		1														12/7 K. Y. : enfin un projet de médiathèque	
12	1	5			1									1			13/7 Liger : souhaite que le nouveau parking soit privatif et sécurisé et place n°13.	
13	1	6				1								1			13/7 Chidiac : nouvelle demande que les propriétés de l'impasse Daniel ne soient pas expropriées. Fais proposition alternative d'aménagement du parc et de l'accès au quai d 'Asnières.	7
14	1	7		1		1	1	1	1	1	1						15/7 Bortolameolli ancien maire : rappel historique, observations sur l'ensemble du projet Secteur Ex Emmaüs : les trois pavillons à démolir sont vétustes et manquent d'entretien. Ouverture de la rue St Paul entre Galliéni et quai de Seine indispensable. Secteur Ilot du Mail : semble approuver la démarche entreprise par la Ville. Secteur Galliéni nord : le projet de construction de 160 logements ne présente aucun caractère d'urgence ds le cadre des besoins de construction de logement de la Ville. Le maintien en secteur de veille permettrait de préserver l'avenir. Secteur Marché : doute de la capacité financière de la ville à démolir et reconstruire une nouvelle halle de marché avec parking sans construire de nouveaux locaux d'activités et d'habitat sur ce secteur. Secteur Galliéni sud : regrette que ce secteur ait été retiré du dossier. Ce secteur représente un potentiel de construction de 500 logements et le retrait du dossier de ce secteur peut causer de l'incertitude aux nouveaux habitants pour la scolarisation de leurs enfants. Un calendrier prévisionnel aurait été souhaitable. La conservation de « la Ferme » interroge car pas d'alternative qualitative à ce bâtiment vétuste et inoccupé et sans intérêt architectural. Risque de recours car la justification de la préemption était la construction de logements à cet emplacement. Secteur rue de l'Avenir : potentiel de construction important mais projet insuffisamment avancé. Secteur La Poste : interrogation sur les besoins en équipements scolaires et sur le plan de circulation dans ce secteur très contraint. Secteur de la Bongarde : hors emprise dossier. L'objectif de la remarque est d'élargir le sujet Centre-ville.	

Villeneuve-la-Garenne
DUP + parcellaire centre-ville
Tableau des observations

15	1	8															18/7 Bentaj : conteste la DUP Sur la date aurait pu avoir lieu en septembre Processus de concertation : seuls la hall du marché et le secteur Emmaüs correspondent aux engagements pris devant les habitants. Cohérence globale : inexistante. Projets de logements « rue de l'Avenir et Galliéni nord » opportunistes car les objectifs de production de l'offre nouvelle de logements sont largement atteints. Absence de clarification du fondement juridique de la DUP : Villeneuve-la-Garenne ne serait pas concernée le contrat de développement territorial Boucle nord de Seine, compte-tenu du taux de logements sociaux sur son territoire et du fait qu'elle est bénéficiaire de la dotation de solidarité urbaine. Par ailleurs les secteurs OAP de 2020 sont secteur centre-ville Emmaüs, Henri Barbusse la halle du marché et le parc de la Mairie, Galliéni sud et La Bongarde. Le PLU a été modifié pour intégrer ces secteurs. => pas de cohérence entre la DUP, le PLU et ses OAP et quelle articulation entre MGP et CDT et TOL et PLH concernant Villeneuve-la-Garenne. Le recours à l'utilité publique : pas justifié : - pour le secteur halle du marché car sous maîtrise foncière de la ville. En outre risque financier avec la suppression du projet mixte bureaux + marché RDC + marché plein air + la poste + service de la ville). - pour le secteur Ilot du mail poursuivre la négociation avec les commerçants qui restent et le cas échéant utiliser l'outil OAP commerce par exemple. - pour le secteur rue de l'Avenir : - pour le secteur Galliéni nord : le secteur est déjà en veille foncière avec la possibilité de préempter. Inadéquation entre l'ambition du projet et les moyens financiers de la ville. La ville est très endettée sans aucune marge de manœuvre financière. La ville doit construire dès à présent des équipements, crèches, écoles et collège. La ville doit réactualiser ses objectifs de production de l'offre nouvelle de logements (voir détail). Pas besoin de densification dans la rue de l'Avenir et Galliéni nord.	
16	1	9								1							18/7 Montagne Place : propriétaire de la pc G927. Ont obtenu un permis de construire en 2019 pour rénover une maison qu'il venait d'acheter. Sont surpris de voir que maintenant leur maison peut être expropriée. Conteste et s'oppose à cette décision.	
17	2			1	1								1				19/7 Rollin : non à l'expropriation des parkings, non à la prolongation de la rue Brandin jusqu'à St Paul, non à la la déprivatisation de l'allée St Paul et non à la construction de 3 nouveaux bâtiments.	
18	2		1														19/7 Bermos...Thibault : favorable au projet : pour la médiathèque, le marché, le poste de police municipal, la suppression de la galerie marchande....	
19	2		1														19/7 Amakram : favorable au projet faire un endroit où l'on pourrait se promener.	
20	1	10		1													19/7 Conseil syndical de la résidence des Impressionnistes : souhaitent que la nouvelle allée St Paul et la nouvelle rue entre celle-ci et l'avenue de Verdun soient réservées à la circulation piétonne et l'accès aux parkings de l 'allée St Paul vers le quai d'Asnières.	
21	1	11					1										19/7 SCI Fedala Immo : opposé à l'expropriation des logements du rez-de-dalle de l'ilot du Mail. Remplacer des logements par des bureaux serait contre productif notamment en matière de sécurité.	
22	1	12			1								1				19/7 Tellaroli : exploitant du magasin LIDL, s'oppose à l'expropriation d'une partie de leur propriété qui entraînerait la suppression de leur quai de livraison et conduirait à l'impossibilité d'exploitation du magasin.	1
23	1	13		1	1								1				19/7 Darchis avocat du syndicat des copropriétaires du 208-212bis bd Galliéni : opposé à la DUP car le projet manque de précisions. Les copropriétaires s'opposent à l'expropriation de leur parking pour y construire une nouvelle voie. Courrier adressé au maire en parallèle.	2
24	1	14			1												20/7 anonyme : opposé à la création d'une nouvelle voie passant devant le 208 en raison des nuisances induites.	
25	1	15		1													20/7 Mary : demande la suppression du local poubelle de la résidence des Impressionnistes situé dans l'emprise de l'allée St Paul, la mise en place d'une télésurveillance dans le futur parc, le maintien d'une circulation à sens unique dans l'allée St Paul et douce vers le quai d'Asnières et le maintien du double sens de circulation entre le McDo et le Lidl.	2
26	2		1														20/7 Da Costa : favorable au projet pour un meilleur vivre ensemble	
27	1	16	1														20/7 Oussayden : favorable au projet, médiathèque, réfection dalle Malraux, nouveaux logements avec exigences environnementales, commerces.	
28	1	17	1				1	1	1	1				1			20/7 Tepsac du Maire et Hubert Bentaj : La concertation n'a pas cessé depuis 10 ans jusqu'à tout récemment avec la réunion publique d'information et d'échange. La halle du marché rôle central et structurant du projet pour la revitalisation du centre-ville. Concernant le financement les chiffres données sont fantaisistes et de nombreuses aides seraient possibles. Concernant l'îlot du Mail, le retour a la DUP est nécessaire en raison de l'insécurité qui y règne et permet de faire aboutir les négociations dans le cas où il y aurait blocage. Le prix des transactions déjà abouties et en cours est établi sur la base de l'estimation des Domaines et sont conformes au marché. Sur la rue de l'Avenir, le projet consiste à créer un axe structurant de la transformation urbaine en élargissant le maillage avec le parc de l'Hotel de Ville. Concernant Galliéni nord, il est question du transfert des activités de l'école corannique vers l'extension de la grande mosquée. Sur les moyens financiers, la ville a obtenu de nombreux financements de l'État, de la Région, du Département et de la MGP. Le Conseil municipal a profondément revu la fiscalité. 9M€ de subventions et 5 M€ de recettes fiscales seront perçus. Sur la priorité à donner à la réalisation des équipements publics, les projets au sud de la ville comme ceux de la partie nord de l'OIM et à terme ceux du centre-ville intègrent tous ds écoles et des crèches.	1
29	1	18						1									20/7 association d'unification islamique : dément les propos de M. Bentaj selon lesquels ils auraient été chassés par la Ville du secteur Galliéni nord et qu'ils auraient obtenus un permis de construire en vue d'une réalisation d'une école coranique.	
30	2				1								1				20/7 Boitel : habitant le 210 bd Galliéni, considère que des indemnités ne compenseront pas le préjudice et demande de lui attribuer un parking identique à l'actuel avec avec la même valeur, les mêmes charges et la même proximité que l'actuel.	
31	2			1	1								1				20/7 Ganan habite le 212bis bd Galliéni : souhaite garder son parking et que l'allée St Paul ne soit pas ouverte à la circulation. Ds le cas où son parking serrait déplacé, demande une place dépose minute. Pourquoi pas de pavillons/restaurant plutôt que des immeubles ?	
32	2		1														20/7 Majich : favorable au projet et à l'arrivée de nouveau habitants.	
33	2		1														20/7 Benabdellah : favorable au projet, plan de sauvegarde de l'îlot du mail, accès à la Seine facilité, mais s 'assurer que la médiathèque sera soit dimensionnée aux nouveaux besoins et attention à l'harmonisation de la circulation piétons/voitures (zone 30).	
Total			10	7	12	3	3	3	2	3	1	0	7	4	1	0		16